

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00093

ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE A L'ENTREPRISE JDE COFFEE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-02020002293

DATE D'APPHICATION: 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE A L'ENTREPRISE JDE COFFEE

La société JDE COFFEE produit des capsules aluminium de café sous les marques Maison du Café, Senseo, Grand-mère, Velours Noir, Jacques Vabre, L'Or et L'Or Espresso.

La société est installée depuis 1980 à Andrézieux-Bouthéon et y emploie aujourd'hui 262 salariés. JDE COFFEE a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 46 M€ en 2018.

Le Groupe JDE souhaite développer la marque « L'or » pour en faire une référence mondiale et accroître la production du café en capsule aluminium. Pour cela, il doit investir dans une nouvelle structure et de nouveaux moyens de production. L'objectif est de produire 9 millions de capsules par jour d'ici fin 2023, contre 7 millions de capsules actuellement. Pour cela, le site d'Andrézieux-Bouthéon va créer dès 2020 une extension de 4 800 m² pour accueillir 4 lignes de production supplémentaires.

Le montant de l'investissement immobilier sera de 4 000 000 € HT et permettra de créer 20 emplois sur le site d'Andrézieux-Bouthéon d'ici 3 ans.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, au titre des aides de minimis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et applicable jusqu'au 31 décembre 2020, Saint-Etienne Métropole souhaite accorder une aide à la société « JDE COFFEE », implantée sur le site d'Andrézieux-Bouthéon, pour lui permettre le développement de son activité au travers du projet précité.

Considérant le projet, la programmation envisagée et notamment l'ampleur de l'investissement immobilier et le nombre d'emplois créés, il est proposé que Saint-Etienne Métropole intervienne à hauteur de 200 000 €, conformément aux dispositions prévues par la convention ci-jointe.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole apporte son soutien à la société « JDE COFFEE » et notamment les contreparties attendues, à savoir la réalisation d'un programme d'investissement immobilier d'un montant de 4 000 000 € HT, la création de 20 emplois en CDI et le maintien de l'activité et des emplois sur le site d'Andrézieux-Bouthéon pendant au moins 4 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'entreprise JDE COFFEE d'un montant de 200 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier, à la création de 20 emplois en CDI d'ici 4 ans et au maintien de l'activité et des emplois sur 4 ans ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et JDE COFFEE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/20421/AIDEC.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU